

ANNEXE A2
ÉTAPES POUR L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE-SCOLAIRE

Les étapes suivantes amélioreront les chances de succès du projet de bibliothèque publique- scolaire.

- Étape 1** **Un groupe de citoyens intéressés établit un comité de la bibliothèque** pour déterminer l'appui de la communauté, de l'administration locale et de l'école communautaire.
- Faire participer divers représentants et citoyens de la communauté (p. ex. groupes de jeunes, personnes âgées, gens d'affaires).
 - Obtenir des conseils et des compétences en planification du directeur ou de la directrice régional(e) des services de bibliothèques publiques (à titre de membre d'office du comité).
 - Tenir des réunions pour mesurer le niveau d'appui de chaque groupe.
 - Nommer un(e) président(e) de comité qui représente la communauté, et qui n'est pas un(e) employé(e) de la municipalité, du ministère responsable des services de bibliothèque publique dans la province ou du réseau scolaire du Nouveau-Brunswick.
- Étape 2** **Le comité de la bibliothèque présente le projet à l'administration locale.** Si l'administration locale appuie le projet, elle a la responsabilité de --
- Étape 3** **Soumettre une demande officielle** au nom de la communauté **à la province**, par l'entremise du/de la bibliothécaire provinciale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB), qui recommandera l'élaboration d'une étude de faisabilité.
- Étape 4** **Une étude de faisabilité** est entreprise par le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick afin de définir les besoins de l'école et de la communauté selon les normes des services de bibliothèque. L'étude comprend, entre autres, les profils de l'école et de la communauté; un inventaire des besoins et des actifs; ainsi que des recommandations concernant les installations physiques et le développement de la collection. L'étude est présentée à tous les partenaires.
- Étape 5** **Discussions pour arriver à une entente et à une compréhension mutuelle** entre les représentants des principaux partenaires – SBPNB, Conseil d'éducation de district et administration locale – et le comité de la bibliothèque, concernant les contributions et les responsabilités de chaque intervenant.
- Étape 6** **Mise au point et signature du protocole d'entente** par les autorités pour les partenaires principaux du projet de bibliothèque publique-scolaire.
- Étape 7** **Le conseil municipal nomme une commission de bibliothèque.** Les membres du comité de planification peuvent être nommés à cette commission et le/la responsable de la bibliothèque publique-scolaire agit à titre de secrétaire.
- Étape 8** **Le SBPNB coordonne un atelier d'orientation**, avant l'ouverture de la bibliothèque, où le personnel de l'école (directeur / directrice et enseignant(e)s), les membres de la commission de bibliothèque, les représentant(e)s de l'administration locale, le directeur ou la directrice régional(e) et le personnel de la bibliothèque reçoivent une explication précise de leurs rôles et de leurs responsabilités dans l'exploitation de la bibliothèque publique-scolaire.
- Étape 9** **L'ouverture de la bibliothèque publique-scolaire** est soulignée par une cérémonie d'inauguration à laquelle participent les représentant(e)s de tous les partenaires.